

CONSIGNES POUR LE MÉMOIRE

1. PREAMBULE

Le mémoire de fin d'étude en psychomotricité est un travail théorico-clinique relatif à l'exercice de la psychomotricité. Avec l'épreuve de MESP, il vient clôturer le cursus de l'étudiant en lui permettant d'obtenir son Diplôme d'État de psychomotricien.

L'étudiant qui le présente a validé toutes les épreuves théoriques, les TD, la présentation d'études de cas et les stages exigés dans la formation. La validation du mémoire se fait sur la qualité du travail théorico-clinique en lui-même, quel que soit le champ étudié ou les références théoriques utilisées, et selon les critères définis dans la feuille de notation.

2. LE TYPE DE MÉMOIRE

Il existe deux types de mémoire :

- **Le mémoire clinique** : Le mémoire peut s'intéresser à tout champ de la clinique psychomotrice, quelle que soit l'approche (prévention, éducation, rééducation, thérapie), la technique ou la médiation. Il doit reposer sur une expérience de stage de l'étudiant.
- **Le mémoire option « recherche clinique »** : il doit aussi concerner le champ de la psychomotricité. En 3^{ème} année, ce type de mémoire ne peut être qu'un travail de prospection en vue d'une recherche clinique, l'étudiant n'ayant ni le temps ni le niveau d'étude nécessaire pour mener à bien un travail de recherche abouti. De plus, seuls les étudiants ayant assistés et validés les enseignements d'IMRCS¹ sont autorisés à s'engager dans un mémoire option recherche. Il est demandé aux étudiants d'avoir suivi le cursus de licence pour se lancer dans ce type de travail.

3. LE MAÎTRE DE MÉMOIRE

L'étudiant doit choisir un maître de mémoire qui l'accompagnera dans son travail. Le maître de mémoire doit être psychomotricien, et il est fortement conseillé qu'il ne soit pas le maître de stage de l'étudiant.

Il est recommandé de fixer d'emblée les modalités de travail avec le maître de mémoire, notamment la rythmicité des rencontres et les modalités d'échange. L'étudiant s'engage à respecter ces modalités de travail et les échéances fixées par son maître de mémoire.

- Le maître de mémoire n'est pas garant du résultat du travail de l'étudiant, ni de la qualité de la production fournie par celui-ci. Il doit aider l'étudiant à s'interroger sur son expérience clinique et à faire des liens théorico-cliniques pertinents.

¹ Initiation aux Méthodes de Recherche Clinique Scientifique.

D.E. de PSYCHOMOTRICITÉ

Dans le cas mémoire option recherche, le choix du maître de mémoire doit être soumis à l'accord de la coordinatrice pédagogique de 3^{ème} année et de l'enseignant de méthodologie.

4. EXIGENCES FORMELLES

Le mémoire doit comporter **50 à 80 pages maximum**.

Il doit répondre aux normes de présentation en vigueur à l'université (se reporter aux documents publiés sur la plateforme CLAROLINE).

Il comporte un plan détaillé et renvoyant à la pagination au mémoire.

Le mémoire doit présenter en 4^{ème} page de couverture un résumé d'une dizaine de lignes suivi de quelques mots-clés (6 maximum) (voir Annexe III)

Les références bibliographiques doivent être présentées selon les normes APA². Un guide simplifié, établi par la Bibliothèque Universitaire pour les étudiants en psychomotricité, est disponible sur la plateforme CLAROLINE.

Le respect de l'anonymat des personnes et des lieux implique l'usage obligatoire des règles de déontologie dans l'écriture du mémoire, dans la publication des documents ou des dossiers médicaux et dans l'iconographie.

Les étudiants doivent veiller à la qualité de leur rendu écrit (orthographe, syntaxe, expression écrite...)

L'organigramme de l'Université Claude Bernard Lyon 1 doit être inséré au début du mémoire. Cet organigramme est fourni par le secrétariat dans les semaines précédant le rendu.

Un numéro est attribué à chaque mémoire par le secrétariat dans les semaines précédant la date de rendu du mémoire.

5. LE CONTENU**➤ Pour le mémoire clinique :**

Le travail porte sur une expérience clinique psychomotrice à laquelle l'étudiant a participé ou qu'il a conduite. L'expérience clinique sera illustrée par un ou deux cas dont la présentation comportera tous les éléments nécessaires à leur compréhension. Le contexte de l'intervention doit être précisé.

L'étudiant doit éclairer son travail par des références théoriques qui doivent être cohérentes et en lien avec le sujet sans pour autant être exhaustives. L'étudiant est libre du choix de son référentiel théorique et doit pouvoir argumenter ce choix. Il doit savoir puiser si nécessaire

² American Psychological Association

D.E. de PSYCHOMOTRICITÉ

dans des références historiques fondamentales mais aussi se reporter à des références récentes.

Une problématique³ doit émerger de la confrontation de l'expérience clinique et des références théoriques. Cette problématique permettra de dégager des pistes de réflexion qui donneront lieu à un travail d'analyse et de réflexion théorico-clinique.

Enfin, le mémoire doit comporter une conclusion qui vient clore le travail tout en dégageant des perspectives professionnelles et/ou des ouvertures de réflexion théorico-clinique.

➤ **Pour le mémoire option recherche :**

Le sujet du mémoire doit obligatoirement être en lien avec la psychomotricité. Il s'agit de mener un travail d'exploration ouvrant à une recherche potentielle. Il n'est pas attendu que l'étudiant produise des résultats, mais qu'il entre dans une démarche permettant d'appréhender les outils et la rigueur de recherche.

L'étudiant doit délimiter le domaine étudié, définir un terrain d'observation précis et une première méthode d'investigation. Il doit pouvoir présenter et préciser les références fondamentales sur le sujet ainsi que les références récentes (cinq dernières années).

À partir du recueil de ses données, l'étudiant devra définir une problématique et proposer une méthodologie d'investigation et éventuellement une hypothèse de recherche.

L'étudiant doit montrer la pertinence et l'intérêt de l'objet de la recherche. Il doit préciser les questions qu'elle peut susciter.

6. RENDU

Pour la 1^{ère} session, l'étudiant doit déposer pour le **jeudi 2 Mai 2019 à 16h au plus tard** au secrétariat de psychomotricité :

- 4 exemplaires papier de son mémoire :
 - 3 exemplaires pour son jury de mémoire (l'IFP se charge de l'envoi des mémoires à chacun des membres du jury)
 - 1 exemplaire (reliure collée uniquement) au secrétariat de l'IFP
- un exemplaire numérique⁴ de son mémoire sous format Word et sous format PDF sur CLAROLINE.

³ Une problématique est la formulation de questions à partir d'un sujet référé à un champ théorique et à un champ clinique.

⁴ Pour plus de précisions sur le rendu numérique, voir le lien suivant : <http://portaildoc.univ-lyon1.fr/services-sur-place/depot-theses-et-memoires/procedure-de-depot-des-memoires-660252.kjsp?RH=1333486843575>

- La charte de diffusion dûment renseignée et signée (disponible sur la plateforme CLAROLINE).

7. LA SOUTENANCE ORALE

La soutenance se déroule devant un jury composé de trois membres : un médecin, un psychomotricien enseignant à l'IFP de Lyon, un psychomotricien.

D'une durée maximum de 45 minutes pour chaque étudiant, elle se déroule en deux temps :

- Présentation orale du travail par l'étudiant : 10 à 15 minutes
- Discussion avec le jury : 20 à 35 minutes

Lors de la soutenance, l'étudiant doit :

- Présenter son travail de façon synthétique et la démarche qu'il a adoptée.
- Préciser certains points s'il estime les avoir approfondis depuis la rédaction de son travail.
- Dégager les conclusions de son étude et ses développements éventuels depuis le travail d'écriture.
- Mettre en valeur et interroger son travail notamment à partir des questions posées par le jury.
- Être en mesure d'argumenter ses propositions et de soutenir une discussion avec le jury.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Se reporter aux 2 fiches d'évaluation transmises à chacun des membres du jury, et disponibles sur la plateforme CLAROLINE :

- Fiche de notation pour l'écrit du mémoire (/20) (remplie et remise à l'IFP avant la soutenance orale)
- Fiche de notation pour la soutenance orale du mémoire (/20)

La note finale du mémoire étant la moyenne des 2 notes (écrit et oral).

Un mémoire invalidé sur la forme n'est pas soutenable.

Aucun résultat ne peut être transmis à l'étudiant à l'issue de la soutenance.

La note définitive du mémoire est portée à la connaissance de l'étudiant par le biais d'un relevé de notes adressé par la DRJSCS.